

Accueil de loisirs sans hébergement et locaux associatifs

localité : Vinsobres (26)

calendrier : études 2015 - chantier 2017-2018

surfaces-coût : 230 m² / 407 925 € HT

spécificités : bois-paille, enduit chaux-terre.

certifications : bois des alpes

maitrise d'ouvrage : Commune

maitrise d'oeuvre : Atelier d'Architecture Ugo Nocera - architectes mandataire
Atelier NAO - architecte co-traitant et BET structure bois
IGBAT - BET tous corps d'état et économiste



La commune de Vinsobres, dans la Drôme provençale, afin de répondre à des nouvelles exigences en terme de population a fait appel à notre groupement pour construire un nouvel accueil de loisirs sans hébergement pour le groupe scolaire existant. Pour ce faire, il s'agissait de remplacer un bâtiment préfabriqué en métal désormais vétuste, auto-construit dans les années 70 et qui depuis hébergeait les locaux associatifs et les services périscolaires. Cet édifice était un point de repère important pour la commune et le symbole d'une histoire particulière strictement lié à l'association « l'Abeille vinsobraise » à l'origine de sa construction. Notre mission consistait donc dans un premier temps de concevoir un nouvel espace collectif pour la commune qui répondait aux nouvelles exigences de l'école tout en respectant la mémoire du bâtiment à démonter. Nous avons élaboré notre projet autour de plusieurs points clé : la simplicité de la mise en oeuvre avec une structure préfabriquée et des matériaux locaux et naturels (bois, paille, chaux-terre), un échange actif avec les usagers notamment pour la prise en charge des

changements de modes de vie et l'évolution des usages, la mise en pratique des principes bioclimatiques pour exploiter au maximum les orientations, la lumière naturelle, l'inertie de matériaux afin d'optimiser le chauffage en hiver et éviter l'utilisation de systèmes de climatisation en été.

Le dessin du projet a consisté dans la réalisation d'une grande couverture à quatre pans (imposée par le PLU) qui vient délimiter un volume central haut et modulable, cet espace est entouré par quatre zones plus petites abritant les locaux associatifs et les classes formant en plan un trèfle à quatre feuilles. L'emprise respecte le bâtiment préexistant démonté. La grande toiture déborde généreusement le long des façades afin de les protéger de la pluie. Les façades de la salle centrale, exposées Nord-Sud, sont davantage en retrait de façon à créer des espaces extérieurs protégés du soleil en été,



elles sont constituées par des murs-rideaux dont la lumière est filtrée par des claustras en bois qui rappellent l'architecture vernaculaire japonaise. Le dessin de claustras est repris à l'intérieur pour une cloison mobile permettant de moduler l'espace central. Les façades des quatre zones entourant la salle, les pétales du trèfle, se différencient par des surfaces plus fermées, cela permet de créer des espaces à l'intérieur plus intimes. Sur ces façades sont insérées des fenêtres en bois avec des allèges variables en fonction de la taille des usagers, petits, moyens et grands. Toutes ces solutions architecturales permettent d'une part de répondre au programme et de respecter le PLU, d'une autre d'exploiter les apports naturels.



Le bois a été utilisé pour tous les éléments de structure et également pour le second oeuvre (à exception des fondations et du soubassement réalisés en béton armé coulé sur place). Pour les cloisonnements intérieurs aucune structure en aluminium n'a été utilisée, les cloisons ont été montées sur une ossature bois et recouvertes avec des panneaux de plâtre type fermacell. Les faux-plafonds sont également en bois massif « trois plis ». Toute l'opération a pu bénéficier ainsi de la certification « bois des alpes ».

La toiture a été réalisée avec un assemblage sur place de panneaux « sandwich » bois-isolant fabriqués en atelier reposant sur une charpente en bois massif. La couverture est en tuiles canal. La structure à ossature bois des murs périphériques a été associée à un remplissage en bottes de paille provenant du même département. La paille a été recouverte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, par plusieurs couches d'enduit chaux naturelle-terre pour un total de 45 mm. L'enduit recouvre ainsi la paille en la protégeant tout en assurant la respiration des murs et un complément d'isolation. Ce choix *low tech* nous a permis d'éviter un bardage plus technique et notamment tout système de pare-pluie / pare-vapeur. Les propriétés naturelles de régulation hygrométrique de la paille, de la chaux et de la terre sont ainsi exploitées entièrement. Le cadre réglementaire relatif à un ERP qui a été considéré est le règlement professionnel de la construction paille. Le bâtiment, livré en été 2018, a fait ses preuves durant la canicule enregistrée au mois de juillet. Les choix de mise en oeuvre couplé à un système de ventilateurs au plafond ont garanti un confort d'été comparable à une climatisation.



contact :

Ugo Nocera architecte

6, place Questel - 30900 Nîmes

tél. 07 69 05 79 59 / ugo@aaun.fr

